

## BUREAU D'AGGLOMERATION DU 08 SEPTEMBRE 2022 - 14H15

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Florent LIMOUZIN – Franck SAVARY (jusqu'à 16h45) – Isabelle RIVIERE (jusqu'à 16h45) – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (3) :  
Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien GRASSET  
Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Francis BRETON  
Eric HERVOUET a donné pouvoir à Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Cyrille COCQUET – Franck SAVARY (à partir de 16h45) – Isabelle RIVIERE (à partir de 16h45)

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### ORDRE DU JOUR

#### Délibérations du Bureau d'agglomération

- ✗ DELTDMB\_22\_154 – Désaffectation et déclassement de la voirie Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts – Rocheservière
- ✗ DELTDMB\_22\_155 – Cession à la société ORCAB – ZA Les Genêts – Rocheservière
- ✗ DELTDMB\_22\_156 – Acquisition foncière – ZA Les Genêts – Rocheservière
- ✗ DELTDMB\_22\_157 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
- ✗ DELTDMB\_22\_158 – Attribution des aides à l'achat de vélo
- ✗ DELTDMB\_22\_159 – Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie, rue des Lilas sur la commune de La Bruffière – Attribution, signature et notification du marché de travaux
- ✗ DELTDMB\_22\_160 – Constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales – Rue Centrale – La Bernardière

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Damien GRASSET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 07 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

### ECONOMIE

Rapporteur : Antoine CHÉREAU, Président

#### **DELTDMB\_22\_154 – Désaffectation et déclassement de la voirie Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts – Rocheservière**

La société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière, 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, Directeur général, s'est proposée d'acquérir un ensemble immobilier d'une surface totale d'environ 44 895 m<sup>2</sup> comprenant notamment une partie de la voirie Rue Gustave Eiffel de la zone artisanale Les Genêts située à Rocheservière et cadastrée section ZE numéro 202p, 203p et 204p, le tout pour une surface totale d'environ 7 314 m<sup>2</sup>.

L'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, prévoit que si la désaffectation et le déclassement d'un bien ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est pas nécessaire de réaliser une enquête publique. Il est précisé que seule l'entreprise ORCAB est implantée dans la zone.

Par conséquent il est proposé à l'assemblée de désaffecter cette partie de voirie pour une surface totale d'environ 7 314 m<sup>2</sup> et de déclasser lesdites parcelles du domaine public pour les intégrer au domaine privé de la collectivité pour pouvoir ainsi les céder par la suite.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Décide de désaffecter la partie de la voirie Rue Gustave Eiffel de la zone artisanale Les Genêts située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 202p, 203p et 204p, le tout pour une surface totale d'environ 7 314 m<sup>2</sup>.
- Prononce son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la collectivité,
- Autorise Monsieur le Président à signer au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

#### **DELTDMB\_22\_155 – Cession à la société ORCAB – ZA Les Genêts – Rocheservière**

La société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière, 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, Directeur général, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 04ha 45a 98ca à prendre dans les parcelles cadastrées, savoir :

- Section ZE numéros 197p, 202p, 201p, 203p, 239p, 199p, 204p et 207p situées à Rocheservière (85620), Zone d'activités Les Genêts.
- Section ZH numéro 15p située à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660).

Cette acquisition permettrait à l'entreprise de construire un bâtiment logistique d'une surface d'environ 25 000 m<sup>2</sup>.

Le bureau est invité à décider de la vente à la société dénommée ORCAB, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 04ha 45a 98ca à prendre dans les parcelles cadastrées, mentionnées. Laquelle vente aurait lieu moyennant le prix principal de 14,00 € hors taxes le mètre carré.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Cède à la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière (85620), 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, Directeur général de ladite société ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 04ha 45a 98ca à prendre dans les parcelles cadastrées, savoir :
  - o Section ZE numéros 197p, 202p, 201p, 203p, 239p, 199p, 204p et 207p situées à Rocheservière (85620), Zone d'activités Les Genets.
  - o Section ZH numéro 15p située à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660).
- Cède ces parcelles au prix de 14,0000 € hors taxes le mètre carré :
  - o Prix d'achat du terrain nu ..... 1,1400 € le m<sup>2</sup>
  - o Prix de vente HT ..... 14,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge HT ..... 12,8600 € le m<sup>2</sup>
  - o TVA sur marge ..... 2,5700 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge TTC ..... 15,4300 € le m<sup>2</sup>
  - o Soit un prix de vente TTC de ..... 16,5700 € le m<sup>2</sup>
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

#### **DELTDMB\_22\_156 – Acquisition foncière – ZA Les Genêts – Rocheservière**

Il convient d'acquérir de la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière, 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, Directeur général, les parcelles situées à Rocheservière, ZA Les Genets et cadastrées section ZE numéros 245 et 246 d'une contenance totale de 00ha 02a 43ca. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 12,00 € hors taxes le m<sup>2</sup> auquel il y aura lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée applicable au jour de la régularisation par acte authentique.

Il est précisé que l'implantation de la réserve incendie de la zone d'activités a été enterrée en partie sur une partie du terrain appartenant à la société ORCAB. Il conviendrait également de régulariser l'emprise foncière du transformateur de la zone, celui-ci étant construit sur une partie du terrain appartenant à la société ORCAB.

Il est proposé à l'assemblée de régulariser ces emprises foncières en acquérant de la société ORCAB les parcelles situées à Rocheservière, ZA Les Genets et cadastrées section ZE numéros 245 et 246 d'une contenance totale de 00ha 02a 43ca moyennant le prix principal de 12,00 € hors taxes le m<sup>2</sup> auquel il y aura lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée applicable au jour de la régularisation par acte authentique.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir de la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière (85620), 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genets les parcelles situées à Rocheservière, ZA Les Genets et cadastrées section ZE numéros 245 et 246 d'une contenance totale de 00ha 02a 43ca moyennant le prix principal de 12,00 € HT le m<sup>2</sup> auquel il y aura lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée applicable au jour de la régularisation par acte authentique,
- Dit que les frais d'acte et tous les autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération notamment à régulariser un compromis de vente

## HABITAT

*Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets*

### DELTDMB\_22\_157 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Pour rappel, par délibération du Conseil Communautaire du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

L'ensemble de ces dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont opérationnels depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021. A ce jour, 664 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences.

55 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 7 juillet 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

<b>Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH</b>					
<b>N° Dossier</b>	<b>NOM et Prénom du bénéficiaire</b>	<b>Commune</b>	<b>Travaux</b>	<b>Montant Facture HT</b>	<b>Montant subvention</b>
PT506	LOIRET Michel	L'Herbergement	Poêle à bois	5 137,15 €	<b>500,00 €</b>
PT507	AMIGOUET Julien	Treize-Septiers	PAC	11 549,00 €	<b>1 000,00 €</b>
PT508	LECLAIR Nicole	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	10 344,93 €	<b>1 000,00 €</b>
PT509	BONAMY Frédéric	La Bruffière	PAC	6 505,82 €	<b>500,00 €</b>
PT510	GOULET Jean-Yves	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	13 198,56 €	<b>1 000,00 €</b>
PT511	BOUTET Carine	Rocheservière	PAC	12 000,13 €	<b>3 000,00 €</b>
PT512	POIRIER Fabrice	Montréverd (Mormaison)	PAC	13 397,02 €	<b>1 000,00 €</b>
PT513	CANSELIER Olivia	La Bruffière	Changement d'ouvertures	11 287,32 €	<b>500,00 €</b>
PT514	CLENET Marie-France	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Changement d'ouvertures	17 711,69 €	<b>500,00 €</b>
PT515	BAILLIACHE Isabelle	Treize-Septiers	Poêle à bois	4 836,00 €	<b>500,00 €</b>
PT516	BLANLOEIL Céline	Treize-Septiers	Poêle à bois	3 218,25 €	<b>500,00 €</b>
PT517	MALLET Lydie	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à granulés, chauffe-eau, installation de convecteurs	10 357,24 €	<b>500,00 €</b>
PT518	MOREAU Odile	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à pellets	4 853,81 €	<b>500,00 €</b>
PT519	MARTIN Bernard	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Chaudière à granulés	17 994,15 €	<b>500,00 €</b>
PT520	FOULONNEAU Bernard	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à granulés	6 575,30 €	<b>500,00 €</b>
PT521	PAVAGEAU Francine	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC, isolation sous plancher, VMC	18 882,38 €	<b>3 500,00 €</b>
PT522	RAFFLEGEAU Jacques	La Bruffière	PAC	11 435,75 €	<b>1 000,00 €</b>
PT523	BRETAUDEAU Nelly	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	15 277,65 €	<b>1 000,00 €</b>
PT524	FREYBURGER Cyrille	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	18 415,93 €	<b>500,00 €</b>

PT525	MERLET Manuel	Cugand	Poêle à bois	3 212,39 €	<b>500,00 €</b>
PT526	BRAUD Romain	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs par l'extérieur, ballon thermodynamique	35 448,51 €	<b>1 000,00 €</b>
PT527	PASQUIER Lucile	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à granulés, VMC, ballon thermodynamique	10 498,52 €	<b>1 500,00 €</b>
PT528	BEAUJARD Benjamin	Treize-Septiers	VMC, ballon thermodynamique, poêle à granulés	8 271,48 €	<b>1 000,00 €</b>
PT529	GUIBERT Gilles	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC, chauffe-eau solaire, VMC	27 966,77 €	<b>3 500,00 €</b>
PT530	FOUTHIER Pascal	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Poêle à granulés	6 654,85 €	<b>500,00 €</b>
PT531	HERVOUET Christian	Saint-Philbert-de-Bouaine	Poêle à bois	7 640,82 €	<b>500,00 €</b>
PT532	GRAVELEAU Baptiste	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	8 140,27 €	<b>500,00 €</b>
PT533	BROUILLARD Sébastien	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Poêle à bois	6 302,91 €	<b>500,00 €</b>
PT534	PABOEUF Gaëlle	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	PAC	14 880,00 €	<b>1 000,00 €</b>
PT535	MORISSET René	La Bernardière	PAC	12 907,63 €	<b>1 000,00 €</b>
PT536	PICHAUD Gilbert	Saint-Philbert-de-Bouaine	Isolation des murs par l'extérieur	3 233,31 €	<b>500,00 €</b>
PT537	GAUTHIER Jean-Luc	Treize-Septiers	Isolation des murs par l'extérieur	5 151,66 €	<b>500,00 €</b>
PT538	GROLLIER Didier	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à granulés	5 696,81 €	<b>500,00 €</b>
PT539	GOURAUD Paul	La Boissière-de-Montaigu	Isolation plancher, VMC, PAC	16 083,57 €	<b>2 500,00 €</b>
PT540	KOZOHOROSKY Yannick	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	13 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
PT541	MALGONNE Alain	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	Poêle à granulés	9 235,96 €	<b>500,00 €</b>
PT542	THIBAUT Maurice	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs par l'extérieur, VMC, chaudière à granulés	42 619,27 €	<b>2 500,00 €</b>
PT543	FONTENEAU Jean	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	9 927,86 €	<b>500,00 €</b>
PT544	LOQUIN Pierre-Emmanuel	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des combles, porte isolante	2 297,41 €	<b>500,00 €</b>
PT545	MARET Annick	Rocheservière	Chaudière à granulés	19 123,99 €	<b>500,00 €</b>
PT546	PINEAU Loïc	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	10 814,70 €	<b>500,00 €</b>
PT547	CHARRIER Mickaël	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	13 728,00 €	<b>1 000,00 €</b>
PT548	VIENNE Bernard	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC, remplacement des convecteurs	20 316,00 €	<b>2 500,00 €</b>
PT549	BOUSSEAU Gérard	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	15 927,00 €	<b>500,00 €</b>
PT550	FREARD Josiane	La Bruffière	Poêle à bois, Isolation murs par extérieur	25 237,10 €	<b>1 000,00 €</b>
PT551	DOUILLARD Grégory	Rocheservière	Remplacement chaudière gaz condensation par système solaire avec appoint gaz	13 183,27 €	<b>1 000,00 €</b>
PT552	LECLERCQ Geoffray	La Bruffière	Isolation des combles, Menuiseries, PAC, VMC	31 411,94 €	<b>1 000,00 €</b>
PT553	MIGNON Jean-Paul	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	8 968,27 €	<b>1 000,00 €</b>
PT554	AUGEREAU François	La Bruffière	Isolation des murs intérieurs	3 826,20 €	<b>1 000,00 €</b>
PT555	BELLAMY Philippe	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Changement d'ouvertures	5 991,00 €	<b>500,00 €</b>
PT556	GUILLOTON Luc	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	Isolation des combles et des murs intérieurs, VMC, PAC, insert	16 825,82 €	<b>4 000,00 €</b>
PT557	BOUDAUD Yvon	La Boissière-de-Montaigu	Isolation des murs par l'extérieur, changement d'ouvertures	6 509,00 €	<b>500,00 €</b>

52 aides pour un montant à payer de 53 500,00 Euros

Aide à la rénovation des façades					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Travaux HT	Montant subvention
FA016	BRAUD Romain	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique extérieure finition enduit (ap 1949)	32 869,29 €	<b>1 000,00 €</b>

1 aide pour un montant à payer de 1 000,00 Euros

Aide à l'anticipation de l'adaptation dans le cadre de l'OPAH				
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Travaux HT	Montant subvention
OP007	HERVOUET Pierrick	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	6 661,38 €	<b>1 998,00 €</b>

1 aide pour un montant à payer de 1 998,00 Euros

Aide à la rénovation d'un logement locatif très dégradé dans le cadre de l'OPAH					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant facture	Montant subvention	Aide supplémentaire : production logement - de 60 m²
OPB015	ROUX Clémence	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	51 241,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

1 aide pour un montant à payer de 6 000,00 Euros

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération

## HABITAT

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

### **DELTDMB\_22\_158 – Attribution des aides à l'achat de vélo**

62 dossiers de demande d'aides à l'achat de vélos ont été déposés sur la période allant du 25 juin au 25 juillet 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides vélos jointe à la délibération pour un montant d'aides versées de 5.850 €.

Cette ultime délibération en bureau d'agglomération marque la fin de l'opération 2022 des aides à l'achat de vélos. En effet, en date du 25 juillet 2022 l'ensemble des crédits alloués à cette opération a été consommé soit une enveloppe de 25 000 € représentant un total de 271 aides attribuées.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Approuve la liste des demandes d'aides reçues sur la période allant du 25 juin au 25 juillet 2022 annexée à la présente délibération,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération

## CYCLE DE L'EAU

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

### **DELTDMB\_22\_159 – Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie, rue des Lilas sur la commune de La Bruffière – Attribution, signature et notification du marché de travaux**

Un groupement de commandes a été constitué en mars 2022 entre Terres de Montaigu et la commune de La Bruffière pour la passation d'un marché de travaux d'assainissement EU/EP et d'aménagement de voirie Rue des Lilas sur la commune de La Bruffière.

Terres de Montaigu a été désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Les travaux consistent à la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux d'usées suivi de l'aménagement de la voirie. La réhabilitation des réseaux est sous la compétence de la communauté d'agglomération Terres de Montaigu. Les travaux de voirie sont pris en charge par la commune de la Bruffière

La procédure de mise en concurrence a été lancée en janvier 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur le 09 juin 2022. Un avis de marché a été publié le 14 juin 2022 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée (85). La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 07 juillet 2022 à 12h00.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission d'attribution (CAMPA) s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2022, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à l'entreprise ou au groupement d'entreprises dont l'offre est jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

<b>DELTDMB_22_160 – Constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales – Rue Centrale – La Bernardière</b>
---

Il est nécessaire de constituer une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux pluviales dans le cadre de la création d'un réseau d'eaux pluviales sur la commune de La Bernardière.

En effet, une partie de la canalisation va grever la parcelle située à La Bernardière, Rue Centrale, cadastrée section AB numéro 593 et appartenant à Monsieur BRETHOME et Madame KUKLA. Cette canalisation sera enterrée dans le sol à une profondeur de 1,20 m à 1,60 m, sur une longueur d'environ 60 m, une largeur de 1 m et d'un diamètre de 500 mm. Le propriétaire du fonds servant pourra se raccorder sur ladite canalisation.

Les travaux d'établissement de ladite canalisation sont en cours de réalisation. Cette canalisation est située dans la partie Sud de la parcelle cadastrée section AB numéro 593 sur la commune de La Bernardière.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité,

- Décide de constituer une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle située à La Bernardière (85610), Rue Centrale et cadastrée section AB numéro 593, propriété de Monsieur BRETHOME et Madame KUKLA au profit de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, enterrée à une profondeur de 1,20 m à 1,60 m, sur une longueur d'environ 60 m, une largeur de 1 m et d'un diamètre de 500, rejoignant le réseau de la Rue Centrale à La Bernardière. Ladite canalisation faisant partie du domaine public,
- Dit que l'entretien et le remplacement de cette canalisation resteront à la charge de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Dit que tous dégâts et dommages qui pourraient être occasionnés au préjudice des propriétaires actuels ou successifs de la parcelle cadastrée section AB numéro 593 constituant le fonds servant, du fait de cette canalisation où à l'occasion de travaux réalisés par les services de la communauté d'agglomération, seront réparés et indemnisés par la communauté d'agglomération,
- Dit qu'en conséquence de la création de cette servitude, la parcelle cadastrée section AB numéro 593 sera grevée d'une servitude « non aedificandi » dont l'emprise se fera au même endroit que le droit de passage en tréfonds susvisé,
- Dit que cette constitution de servitudes sera consentie sans indemnité,
- Dit que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte constatant cette création de servitudes.

## **PARTIE 3 : COMMISSIONS A VENIR**

### **COMMISSIONS A VENIR**

**Commission Habitat, Urbanisme et Déchets**, le lundi 12 septembre

**Commission Sécurité et Accès des services au public**, le jeudi 15 septembre

**Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau**, le lundi 19 septembre

**Commission Finances et Moyens généraux**, le mercredi 21 septembre

**Commission Transport scolaire**, le jeudi 29 septembre

**Commission Jeunesse et Sport**, le lundi 3 octobre

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45

Le secrétaire de séance  
Damien GRASSET



Le Président  
Antoine CHEREAU

